

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 MAI 2018

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 26/04/2018

Le 3 Mai 2018, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Brigitte COULON, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Bernard REY.

Secrétaire de séance : Martial THEVENET.

OBJET : AMENAGEMENT DE L'ESPACE – AVIS CCDSV SUR PREEMPTION PAR L'EPF DE L'AIN AU NOM DE LA COMMUNE DE TOUSSIEUX.

M. Bernard GRISON, Président informe le Bureau communautaire que l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF de l'Ain) sollicite l'avis de la CCDSV sur l'opportunité d'achat des parcelles cadastrées A 1143 et 1146, situées 200 rue du Morbier sur la commune de Toussieux et d'une superficie totale de 9 841 m². La DIA affiche un prix de vente de 250 k€. La préemption porterait sur l'ensemble.

La commune de Toussieux a fait savoir qu'elle souhaitait que l'EPF de l'Ain préempte ces parcelles au nom de la commune avec une durée de portage de 4 ans. Elle indique, en effet, qu'elles présentent un intérêt majeur pour la commune.

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **EMET** un avis favorable à cette demande de préemption par l'EPF de l'Ain au nom de la commune de Toussieux à l'EPF de l'Ain.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180503-2018B08-AE
Affichage le :

- 7 MAI 2018

- 7 MAI 2018

A Trévoux, le 3 Mai 2018

Le Président,
Bernard GRISON


